

« On ne sait jamais à qui on va avoir à faire, il faut être prête à tout »

L'autodéfense féministe au service de la prévention des VSST dans l'aide à domicile

Aurélia Léon - Université Lyon 2 - Centre Max Weber
aurelia.leon@univ-lyon2.fr



Introduction

- *MeToo*, accélérateur de la construction du problème public des violences sexistes et sexuelles (VSS), notamment au travail (VSST) ;
- Mais manque de traductions concrètes et efficaces sur le terrain : la prévention primaire, un objectif hors d'atteinte ?

→ une démarche expérimentale dans l'aide à domicile visant à **dégager la plus-value pour la prévention d'un outil d'historique d'intervention féministe, l'autodéfense féministe (ADF).**

(1) GENÈSE DU PROJET

Genèse du projet

- Un prestataire d'aide à domicile au profil atypique et une association d'ADF;
- Problématisation *Espace Social* : former les aides à domiciles à l'ADF;
- Problématisation *Titanes* : toucher un public plus diversifié;
- Construction d'un PPO (point de passage obligé) par une doctorante en sociologie rédigeant une thèse sur l'ADF, formée à l'école pragmatiste, devenue animatrice d'ADF : réaliser une recherche-action ;
- Obtention d'une subvention du Fond pour l'amélioration des conditions de travail de l'ANACT pour le déploiement d'une action de prévention primaire.

L'autodéfense féministe

- Une pratique militante, deux formats : réservé / grand public ;
- Double visée de la version associative : diminuer la prévalence, renforcer les femmes individuellement et collectivement ;
- Reconstitution des conditions de subjectivation politique et d'encapacitation issues de l'expérience des mouvements féministes ;
- Impact évalué : baisse de la victimation, autonomisation des femmes.

Données initiales

- Un travail dévalué, source d'importantes pénibilités, recrutant une population féminine infériorisée ;
- Un cumul de vulnérabilités sociales et économiques constituant un facteur de surexposition aux violences (Brown *et al.*, 2020) ;
- Des recherches lacunaires (victimation/prévention) ;
- Alerte d'organisations syndicales dans des pays voisins : CSC belge 2017, 31,7% des travailleuses du nettoyage et de l'aide familiale victimes de violences sexuelles au travail.

(2) DÉMARCHE ET MÉTHODE

Cadre général

- Double hypothèse : existence de VSST dans les parcours professionnels, même non qualifiées / existence de résistances en retours ;
- Croisement d'un cadre de recherche-action, du pragmatisme et de l'autodéfense féministe aboutissant à une participation forte des salariées, favorisée par un employeur militant ;
- Indétermination momentanée des situations problématiques, qualification élastique.

L'ADF : cap et instrument d'enquête

- Horizon d'attente : co-construire une formation en ADF ;
- (Re)construire les conditions d'une problématisation collective que l'ADF sait réunir ;
- Levier de participation ;
- Suscite des récits (difficiles à obtenir autrement) ;
- Formation test, situation expérimentale permettant : aux salariées de faire l'épreuve du cadrage (féministe) de l'enquête ; à la sociologue de rectifier des analyses en se confrontant pratiquement aux problèmes d'action des salariées.

(3) PRINCIPAUX RÉSULTATS

Une organisation du travail relativement protectrice :

- Bien-disance salariale favorisant les remontées d'informations problématiques ;
- L' « *écoute* » des salariées favorise l'identification de l'association employeuse comme « *ressource* » ;
- Une possibilité de retrait étendue ;
- Cependant, une retenue dans la remontée des atteintes à connotation sexuelle : hypothèse d'un manque de formation du personnel de bureau.

Et pourtant, une situation préoccupante (1) :

- 7 salariées sur 10 indiquent avoir subi des atteintes interpersonnelles en intervention ;
- 99,6% des atteintes recensées concernent les femmes salariées ;
- Une situation de tension au travail pour 8 salariées sur 10, un ressenti de peur pour près de 4 salariées sur 10 ;
- Les hommes bénéficiaires auteurs de la quasi-totalité des agressions à caractère sexuel ;
- Omniprésence des agressions à caractère raciste dans les parcours des salariées racisées.

Une situation préoccupante (2) :

- Les faits les plus déclarés : insultes, pressions psychologiques et atteintes à l'activité professionnelle (idem volet travail de l'enquête Virage, Brown *et al.*, 2020)

Mais aussi :

- Entre 1/4 et 1/3 des répondantes déclarent des faits de harcèlement d'ordre sexuel ;
- Plus d'une sur 10 des violences physiques ou des menaces de violence physique, ou des agressions sexuelles ;
- Deux tentatives de viol recensées.

Des pratiques protectrices constitutives de la professionnalité des aides à domicile (1)

	Protection mobilisant l'organisation du travail	Protection autonome
Vigilance	<p>Informer la hiérarchie de difficultés</p> <p>Mobiliser le cahier de liaison</p> <p>Faire équipe</p>	<p>Maintenir une attention soutenue</p> <p>Se tenir sur ses gardes</p> <p>« <i>Écouter ses ressentis</i> »</p> <p>User de pratiques d'évitement</p> <p>Pacifier les échanges</p>
Affrontement	<p>Signaler des soupçons de maltraitance</p> <p>Signaler des actes de violence</p> <p>En appeler à l'intervention de supérieur·es hiérarchiques</p>	<p>Adopter un comportement catégorique</p> <p>S'opposer fermement</p> <p>Affirmer son droit au respect</p> <p>Rappeler le cadre professionnel</p> <p>Mobiliser l'humour</p> <p>Réagir physiquement</p> <p>Mobiliser des tiers régulateurs extérieurs à l'organisation du travail</p>
Exit	<p>Demander à « être changée de dossier »</p>	<p>S'extraire de la situation</p> <p>Partir du site d'intervention</p>

Des pratiques protectrices constitutives de la professionnalité des aides à domicile (2)

« On ne sait jamais à qui on va avoir à faire, il faut être prête à tout »

- Ordinarité du registre de la vigilance : répond à l'ordinarité de la sensation de tension au travail → peu sujet à interprétation agonistique ;

« On n'est pas des bonnes/des esclaves ! »

Affrontement : une opposition manifeste → remise en question de la teneur d'une relation et de ses caractéristiques (critique, Boltanski & Thévenot, 1991) ;

« Demander à être changée de dossier »

- Exit : formes brèves, limitées dans leurs conséquences, et formes définitives facilitées par un « droit de retrait » étendu → soutient la possibilité des autres pratiques autoprotectrices.

Conclusion

La prévention des VSST passe par :

- Le déploiement d'une enquête, au sens pragmatiste, associant toutes les acteur-ices de l'organisation ;
- La reconnaissance de la conflictualité inhérente au problème (entrée par les rapports sociaux, Kergoat, 2011) ;
- L'articulation d'une approche organisationnelle tenant compte de la responsabilité légale de l'employeur et de dispositifs de capacitation des salariées articulés à un positionnement féministe.